

Coopératives parisiennes de construction de maisons bon marché

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **4 (1931)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nir. Ajoutons que, pour être effectif, l'effort ne devra pas être seulement d'ordre technique; il exigera aussi un réajustement — du reste déjà amorcé — de toute la structure organique de l'industrie et la constitution d'unités puissantes, capables d'entreprendre véritablement la construction de maisons d'habitation en très grande série.

La perspective de voir se développer une industrie du bâtiment qui soit à même de produire en grand nombre des logements appropriés et à bon marché laisse supposer que la solution du problème ultime de la politique du logement devrait peut-être se fonder sur des bases purement économiques. Quoique les efforts tentés jusqu'ici n'aient pas été orientés exactement dans cette direction, on peut déceler cependant dans les initiatives les plus récentes des soucis d'un ordre analogue. L'organisation sous une forme autonome du crédit hypothécaire pour la construction d'utilité publique peut être considérée comme un premier pas vers

la rationalisation du crédit immobilier. Les progrès réalisés dans le domaine de l'aménagement urbain et régional peuvent être pris comme l'indice d'une rationalisation de la politique foncière.

Quel que soit du reste le nom qu'on donne à l'action des pouvoirs publics pour l'amélioration du logement populaire, il est clair qu'à l'heure actuelle un vaste champ d'action lui reste ouvert. L'importance des réalisations effectuées est un solide argument pour la continuation de cet effort, quoiqu'il soit encore difficile de préciser la forme et l'orientation exactes qu'il prendra.

On peut donc considérer que la politique du logement est en plein développement et susceptible encore de suggérer beaucoup d'innovations. Elle peut devenir un des chapitres les plus vivants de la politique sociale, et présente ainsi un intérêt direct pour les masses salariées, dont elle peut améliorer de façon considérable les conditions matérielles et morales d'existence.»

Coopératives parisiennes de construction de maisons bon marché.

Dans diverses régions de la France on a essayé souvent de fonder des coopératives de construction de maisons à bon marché. Si beaucoup de ces tentatives ont échoué, on l'attribue avant tout à l'incapacité de leurs fondateurs. Souvent l'insuccès partiel n'a pas été dû au manque de connaissances juridiques, financières et techniques de dirigeants parfaitement capables, mais aux obstacles que leur créèrent leurs propres coopérateurs et entrepreneurs, qui ne se rendaient pas compte des grandes difficultés que rencontrent les chefs de telles entreprises. Il semble qu'en France ont réussi surtout les coopératives dont les membres appartiennent aux mêmes administrations publiques et privées.

Dans certains cas, les coopérateurs se sont groupés pour construire eux-mêmes leurs maisons. C'est ainsi que les cheminots d'Orléans ont construit en deux ans vingt maisons pendant leur temps libre. La Compagnie avait mis le terrain à leur disposition à des conditions très favorables.

C'est un filateur de Troyes, nommé Kapp, qui prit le premier une initiative de ce genre. Il réunit ses ouvriers en groupes de vingt-cinq sous la direction de professionnels et leur fournit les matériaux de construction dont le prix devait lui être remboursé par versements annuels.

Du reste, nombre d'entreprises industrielles ont mis des logements à la disposition de leurs employés et de leurs ouvriers, en procédant de manières diverses. Le prochain congrès des commissions départementales du travail, qui siégera à Lille, examinera si chaque propriétaire d'une entreprise de quelque importance ne doit pas aider à procurer à ses ouvriers les logements dont ils ont besoin.

Souvent ce sont les chefs d'entreprise qui construisent eux-mêmes et qui les louent ou les vendent à leurs ouvriers. Remarquables avant toutes

sont les cités ouvrières construites depuis la guerre à Tergnier par la Compagnie des chemins de fer du Nord. En d'autres endroits, les entreprises ont fondé elles-mêmes des sociétés par actions pour la construction d'immeubles, dont ils possèdent la majorité des actions. Il est évident que l'Etat ne les subventionne pas, parce que les entreprises agissent dans ce cas dans leur propre intérêt. Actuellement de nombreuses entreprises industrielles encouragent la fondation de coopératives de construction, pour participer aux avantages octroyés à ces dernières par la loi.

Les entrepreneurs ont naturellement tout intérêt d'établir leur personnel dans le voisinage des entreprises. L'expérience a montré toutefois, et cela précisément dans les coopératives des environs de Paris, que cette cohabitation si étroite offre aussi ses inconvénients. Il n'est pas rare que des frottements se produisent entre personnes qui, s'étant trouvées en contact pendant les heures de travail, sont obligées de l'être encore pendant leurs heures de liberté. Aussi de nombreuses coopératives ont-elles préféré ne pas réunir les immeubles en une colonie, mais les répartir sur différents points de la ville. Il en est ainsi surtout dans la région parisienne, où existent le plus grand nombre de coopératives. Le département de la Seine en compte actuellement 112, la Seine-et-Oise 45.

A l'exception d'une ou deux, toutes les coopératives construisent des maisons qui deviennent la propriété des coopérateurs. Il faut y voir non seulement le signe d'un individualisme très marqué, mais aussi l'influence de la législation française, qui est nettement orientée dans ce sens.

La composition des coopératives est diverse. Il y en a où les membres sont de la même entreprise, et d'autres où ils sont de professions variées. Tels sont, par exemple, les habitations à

bôn marché du Métropolitain; la Maisonnée des Téléphones; la Société d'habitation du personnel titulaire de la Banque de France, etc. L'une des plus importantes est l'habitation moderne, pour le personnel de la Ville de Paris, du département de la Seine, des communes suburbaines, de l'Octroi, de l'Assistance publique, etc. Cette coopérative a été fondée en 1905 avec le minime capital de 20.000 francs. Il est actuellement de 13,5 millions, dont plus de onze souscrits par les coopérateurs. Cette société se borne aujourd'hui encore à procurer à ses membres des maisons familiales. Dans une zone de 30 km. autour de Paris, elle a construit déjà 1224 immeubles. Plus de 800 petites maisons sont en construction et un grand nombre d'autres projetées. Cet heureux résultat a pu être obtenu grâce au concours des coopérateurs de la Caisse des Dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne de Paris et, surtout, de la Caisse nationale des Retraites. Jusqu'au 1^{er} janvier 1930, celle-ci a déjà avancé 37 millions, qui ont été remboursés jusqu'à concurrence de 2,7 millions. Le solde doit être mis à la disposition de la Caisse d'ici à septembre 1954. Les coopérateurs touchent pour leurs actions 2,5 % d'intérêt.

Malgré les exemples encourageants, il n'en reste pas moins que les coopératives de construction françaises, dans leur ensemble, sont en retard sur l'œuvre accomplie dans d'autres pays. L'individualisme du peuple français retarde l'action coopérative. Il faut, toutefois reconnaître que celle-ci a manifesté ces derniers temps un renouveau d'activité.

Section Romande U. S. A. L.

La Section romande de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement a tenu son assemblée générale à Genève, le 27 juin 1931, sous la présidence de M. A. Freymond, député.

On entendit, au cours de la séance administrative, le rapport du Comité relatant les événements qui ont marqué la vie de la Section, durant l'année écoulée, et précisant son attitude en présence des nouvelles conceptions qui se manifestent dans l'architecture moderne. Il convient d'examiner sans parti-pris toutes les innovations qui peuvent avoir pour effet d'améliorer le logement.

Les opérations statutaires ont consisté dans l'examen des comptes présentés par le trésorier, M. F. Rbi. Ceux-ci ont été approuvés et décharge a été donnée au Comité de sa gestion. Puis l'assemblée a relevé, sur sa demande, M. Frédéric Gilliard, architecte, de ses fonctions de secrétaire, et a nommé à sa place M. le docteur J. Veillard, secrétaire du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, proposé par le Comité.

La séance a été suivie d'une conférence des plus intéressantes de M. A. Hoechel, architecte, sur: *Les habitations économiques et la politique foncière*. Les thèses de M. Hoechel concernant la politique foncière des communes ont fait l'objet d'une discussion très nourrie. Quiconque s'attache à la solution des problèmes d'urbanisme, en particulier à celui du logement, constate que la propriété privée est souvent un obstacle insurmontable dans le champ d'extension d'une ville. On peut donc se demander si les communes urbaines ne seront pas amenées à reprendre possession de leur territoire pour pouvoir en disposer librement au mieux de l'intérêt général.

La visite des cités-jardins de *Bachet-de-Pesay* et de *Vieusseux* a eu lieu l'après-midi, sous l'expertise direction de MM. A. Hoechel et H. Minner, architectes.

ADRESSES RECOMMANDÉES

Assurance.

Assurance mutuelle vaudoise, Benjamin-Constant, 2, Lausanne.

Charpente et menuiserie.

L. Degaudenzi, rue de Veyrier, 12, Genève.

Chauffage.

Calorie S. A. rue de l'Est, 5-7, Genève.

Calorie S. A. rue du Crest, Lausanne.

Neubaus, Montétan, Lausanne.

C. Boulaz & C^{ie} St-Roch 36-38 Lausanne.

Electricité.

Dupraz S. A. Tour Maitresse, 3, Genève.

L. Gauderay, Escaliers du Grand-Pont, 4, Lausanne.

L. Deangeli et A. Santoni, r. de la Servette, 31, Genève.

Deluche et Fornasari, r. l'Ecole Médecine, 1, Genève.

Bornet S. A., rue de Rive, 8, Genève.

Félix Badel & C^{ie} S. A., place du Molard, Genève.

Deville, rue de la Servette, 32, Genève.

Fenêtres coulissantes.

Nefsa. S. A., Tour de l'Île, 1, Genève.

Ferblanterie.

Richard, frères, Valentin, 58, Lausanne.

Ingénieur.

Perrin et Tuscher, rue de Chantepoulet, 4, Genève.

Installations sanitaires.

Perret, Daniel, Av. de Béthusy, 6 8, Lausanne.

W. Depierraz, rue du Bourg, 27, Lausanne.

F. E. P. S. A., rue de Guillaume-Tell, 3, Genève.

R. Felbert, place du Grand-St-Jean, 7, Lausanne.

Jardins.

Dumarest & Eckert, Rampe de la Treille, 3, Genève.

Laiterie.

Soc. coop. suisse de Consommation, Genève.

Linoléum.

S. A. Linoléum, Giubiasco, Bureau central de vente Bâle

Matériaux de construction.

S. Marendaz, Queue d'Arve, Genève.

R. Barbero et C^{ie}, Chêne-Bourg, Genève.

Portier & Gamper, Jonction-Genève.

S. A. G. A., Quai des Vernets, Genève.

Menuiserie.

C. Cuendet, Bois-Gentil, Lausanne.

Papiers peints.

Maison Esquivillon, Boul. Georges-Favon, 9, Genève.

Edouard Vautravers, rue de la Monnaie, 3, Genève.

Genoud & C^{ie}, r. de l'Ecole Supérieur-Etraz, Lausanne.

A. Meystre, St-Pierre, 14, Lausanne.

Eng. Gelloz-Plan-les-Ouates, téléph. 49.583, Genève.

Peinture.

F.-A. Chométy, Glacis de Rive, 15, Genève.

M. Corte, chemin Vinet, 31, Lausanne.

Portes Plaquées.

Göhner, T. Zürich.

Rep. pour la Suisse romande: A. Urard, av. de la Gare des Eaux-Vives, Genève.

Serrurerie.

Ed. Hess, rue de Carouge, 10, Genève.

F. Rübli, avenue des Oiseaux, 7, Lausanne.

A. Winterhalter, r. du Vieux-Collège, 9, Genève.

Pianchon Frères, ruelle de la Vinaigrerie, Genève.

J. Droguet, avenue de Genève, Lausanne.

Toitures.

M. Clerc, Boul. Helvétique, Genève.

F. Grasset, Servette, 17, Genève.

Travaux du Bâtiment.

A. Berteletti, avenue Blanc, 12, Genève.

H. Pedroli, La Tour-de-Peilz.

Coop. des ouvriers du bâtiment, Mauborget, 3, Lausanne.

D. Cortellini, avenue de France, 5, Lausanne.

Vitrierie.

L. Meid, rue du Port, 4, Genève.

L. Marion, rue d'Alé, 28, Lausanne.